

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0385**

commune (s) :

objet : Transcriptions, synthèses et comptes-rendus de réunions, colloques, séminaires, conférences, frappe et mise en page - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0385**

objet : **Transcriptions, synthèses et comptes-rendus de réunions, colloques, séminaires, conférences, frappe et mise en page - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le respect des articles 53 et suivants et du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 3 octobre 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Variante pour le marché à bons de commande sans engagement de commande d'une durée de une année ferme reconductible trois fois une année et d'un montant global de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande sans engagement de commande pour les prestations de transcriptions, synthèse et compte-rendus de réunions, colloques, séminaires, conférences, frappe et mise en page et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Variante pour un montant global de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine -section de fonctionnement - exercices 2008 et suivants - compte 062 2800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.